

DÉCISION DU CONSEIL
du 14 avril 1997
portant nomination d'un suppléant du Comité des régions

(97/254/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,
vu les décisions du Conseil 94/65/CE, du 26 janvier 1994 ⁽¹⁾, et 95/15/CE, du 23 janvier
1995 ⁽²⁾, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,
considérant qu'un siège de suppléant du Comité est vacant à la suite de la démission de
M. Jesús Pedroche Nieto, portée à la connaissance du Conseil en date du 26 mars 1997;
vu la proposition du gouvernement espagnol,

DÉCIDE:

Article unique

M^{me} Carmen Alvarez-Arenas Cisneros est nommée suppléante du Comité des régions en
remplacement de M. Jesús Pedroche Nieto pour la durée du mandat de celui-ci restant à
courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 1997.

Par le Conseil

Le président

J. VAN AARTSEN

⁽¹⁾ JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.

⁽²⁾ JO n° L 25 du 2. 2. 1995, p. 20.